

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-9-4

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service collèges

Service consulté

CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS DE L'IUT DE HAGUENAU AU RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE KLEBER

Résumé : Les étudiants de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Haguenau ne peuvent plus se restaurer au collège privé Sainte Philomène au regard des nouvelles restrictions de capacités d'accueil imposées par les protocoles sanitaires diffusés par l'Éducation nationale en février 2021. Une réflexion a ainsi été engagée localement entre les acteurs afin d'ouvrir l'accès du service de restauration du collège Kleber de Haguenau à ces étudiants. Les conditions de ce partenariat sont formalisées dans une convention à conclure soumise à l'approbation de la Commission permanente.

Le collège Kleber, situé sur la même commune, dispose d'une capacité suffisante au sein de son restaurant scolaire permettant d'assurer l'accueil des étudiants.

Une réflexion a ainsi été engagée localement entre les acteurs afin de définir les modalités d'organisation de l'accueil de ces étudiants à la demi-pension du collège.

Par ailleurs, depuis l'annonce du Président de la République du 21 janvier dernier les étudiants bénéficient du repas à 1 €. Le prix facturé aux étudiants accueillis au collège Kleber sera d'1 €, la différence (5,40 €-1€ soit 4,40 €) sera reversée au collège par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour chaque repas.

Le projet de convention soumis à l'approbation de la Commission permanente acte ces modalités de partenariat au service des étudiants de l'IUT de Haguenau jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de restauration avec le CROUS, l'IUT de Haguenau et le collège Kleber de Haguenau jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY